

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2694

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programmation 2012 des opérations globalisées de galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévéque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2694**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Programmation 2012 des opérations globalisées de galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme 2012 des opérations globalisées, au titre des galeries drainantes et des eaux pluviales, s'inscrit dans le cadre des politiques adoptées pour le plan de mandat 2009-2014 et de la programmation pluriannuelle des investissements pour chaque politique définie par les délibérations n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 et n° 2010-1567 du 28 juin 2010.

Ainsi, ce programme de travaux concourt à la politique publique de la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellements et de l'axe d'intervention du plan de mandat "Maîtriser les eaux pluviales urbaines et périurbaines".

1° - Galeries drainantes - Dépenses : 1 800 000 € TTC (autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellements - Axe d'intervention du plan de mandat - Maîtriser les eaux pluviales urbaines et périurbaines)

L'unité des galeries de la Communauté urbaine découvre, inspecte, maintient et conforte chaque année plusieurs réseaux de galeries souterraines naturelles ou anthropiques. Ces réseaux sont de complexités et profondeurs variables et sont disséminés sur 44 communes et 5 arrondissements de Lyon (la majorité des galeries se trouvant sur le territoire de la Ville de Lyon).

Le linéaire total des galeries connues à ce jour représente environ 55 kilomètres de réseaux.

L'absence d'entretien et l'obstruction des galeries drainantes abandonnées, datant pour certaines de l'époque romaine, ont été à l'origine d'incidents nombreux et parfois lourds de conséquences, dont le plus dramatique fut, le 13 novembre 1930, l'effondrement de la colline de Fourvière et de toutes ses habitations (près de 40 morts).

Chaque année, plusieurs chantiers sont réalisés et représentent, pour 2012, un montant de travaux de 1 800 000 € TTC sur le budget principal.

La priorisation s'effectue en tenant compte à la fois d'objectifs à long terme de réduction des risques (rôle des commissions d'experts) et des impératifs liés aux procédures d'établissement des permis de construire dans les zones de balmes.

Les 44 communes et 5 arrondissements de Lyon sur lesquels intervient la Communauté urbaine sont : Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 9°, Albin sur Saône, Cailloux sur Fontaine, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Saint Fons, Feyzin, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Francheville, Genay, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy L'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vernaison, Givors et Grigny.

Les chantiers proposés en 2012 peuvent être détaillés comme suit :

Commune	Adresse	Nature des travaux
Lyon 5°	Montée Saint Barthélémy "Le Rosaire"	dégagement et confortement de galeries de captage
Lyon 5°	galerie drainante	dégagement et confortement de galeries de captage
Lyon 1 ^{er}	Clos Galsem	dégagement et confortement de galeries de captage
Lyon 1 ^{er}	Rue Vaucanson	dégagement et confortement de galeries de captage
Lyon 1 ^{er}	Rue Diderot	dégagement et confortement de galeries de captage
Lyon 9°	25 RTS Dizenier	dégagement et confortement de galeries de captage
Communauté urbaine de Lyon	curages galeries	maintenance
Communauté urbaine de Lyon	récolements galeries	géomètre

2° - Eaux pluviales - Dépenses : 1 200 000 € TTC (autorisation de programme globale P21 - Eaux Pluviales et ruissellements - Axe d'intervention du plan de mandat - Maîtriser les eaux pluviales urbaines et périurbaines)

1 200 000 € TTC seraient prévus au titre des eaux pluviales, soit un programme de travaux de 790 000 € TTC, selon le tableau ci-dessous et un programme d'études et récolements de 400 000 € TTC, 10 000 € TTC étant consacrés à des acquisitions foncières.

Les travaux concernés sont relatifs à des problèmes récurrents de débordements ou d'inondations et consistent, pour une bonne part, en des aménagements destinés à soulager les réseaux unitaires existants (bassins de rétention et réseaux spécifiques en eaux pluviales).

La priorisation intègre les enjeux de la proximité et de la réduction des nuisances (inondations, etc.), enjeux croissants liés aux évolutions climatiques, au développement du territoire et à la protection de l'environnement de façon durable.

Le programme de travaux, pour 2012, peut être détaillé comme suit :

Commune	Adresse	Objet
Lyon 9°	Rue de Saint Cyr (ruisseau Rochecardon)	construction d'un cadre de 5 mètres de long
Feyzin	Lotissement Champ Plantier	agrandissement du bassin de rétention
Albigny sur Saône	Chemin de Notre-Dame	création d'un réseau d'eaux pluviales de 200 mètres de diamètre 400 millimètres
Rillieux la Pape	Champ du Roy	création d'un réseau d'eaux pluviales de 180 mètres de diamètre 500 millimètres
Saint Germain au Mont d'Or	Chemin de la Balmette	création d'un réseau d'eaux pluviales de 80 mètres de diamètre 300 millimètres
Francheville	Rue des Hermières	création d'un réseau de 450 mètres de diamètre 400 millimètres

Francheville	Allée du Bois	construction d'un réseau d'eaux pluviales de 450 mètres de diamètre 400 millimètres
Saint Genis les Ollières	Rue M. Poncet	construction d'un réseau d'eaux pluviales de 460/70 mètres de diamètres 300/600 millimètres

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est susceptible d'attribuer des subventions au titre de ce programme d'études et de travaux sur réseaux d'eaux pluviales à hauteur de 100 000 €.

3° - Réseau hydraulique de défense incendie - Dépenses : 2 200 000 € TTC (autorisation de programme globale P18 - Incendie et secours)

Le programme 2012 de l'opération globalisée - réseau hydraulique de défense incendie s'inscrit dans le cadre des politiques adoptées pour le mandat 2009-2014 et de la programmation pluriannuelle des investissements pour chaque politique définie par délibérations n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 et n° 2010-1567 du 28 juin 2010.

Ce programme concourt à la politique publique de la Communauté urbaine dans le cadre de l'autorisation de programme globale P18 - Incendie et secours, à hauteur de 2 200 000 € TTC.

En application des articles L 5215-20 et L 5215-22 du code général des collectivités territoriales, la compétence "services d'incendie et de secours" fait partie des compétences obligatoires des communautés urbaines.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) remplit une partie des missions relevant de cette compétence mais la Communauté urbaine reste responsable de la mise à disposition des points d'approvisionnement en eau nécessaires à la lutte contre l'incendie.

A ce jour, la Communauté urbaine est propriétaire d'un parc de 12 600 appareils de lutte contre l'incendie (hydrants) raccordés au réseau public de distribution d'eau potable.

Pour améliorer la couverture de la défense incendie et assurer la desserte de zones nouvellement urbanisées, la Communauté urbaine doit investir annuellement 500 000 € TTC pour l'installation de nouveaux appareils (suivant l'évolution de l'urbanisation).

Pour maintenir, déplacer et renouveler en moyenne tous les 30 ans les appareils du parc existant ainsi que leurs conduites de branchement et installer des dispositifs de sécurisation de ces appareils, il est proposé d'investir, en 2012, 1 700 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil d'approuver les programmes de travaux proposés pour 2012 au titre des galeries drainantes, des eaux pluviales et des réseaux hydrauliques de défense incendie (hydrants) et d'individualiser en dépenses les autorisations de programmes correspondantes à hauteur de 1 800 000 € TTC au titre des galeries drainantes, 1 200 000 € TTC au titre des eaux pluviales et 2 200 000 € TTC au titre des réseaux hydrauliques de défense incendie (hydrants) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les programmes de travaux globalisés suivants :

- galeries drainantes,
- eaux pluviales,
- réseau hydraulique de défense incendie (hydrants).

2° - Décide l'individualisation :

a) - de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellements sur l'opération n° 1855 - Eaux pluviales 2012 pour un montant de 1 800 000 € TTC (galeries drainantes) en dépenses, 1 200 000 € TTC (eaux pluviales) en dépenses et 100 000 € en recettes à la charge du budget principal pour l'exercice 2012, soit un total de 3 000 000 € TTC en dépenses et 100 000 € en recettes,

b) - de l'autorisation de programme globale P18 - Incendie et secours sur l'opération n° 1807 - Réseau hydraulique 2012 pour un montant de 2 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal au titre de l'exercice 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.